



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. **Débitrice: SWISSCAL SA**, c/o Jacques DESPRAZ, Ch. de la Moette 9, 1257 La Croix-de-Rozon
2. **Déclaration de faillite:** 14.05.2014
3. **Procédure:** sommaire
4. **Remarques:** Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 141 du Code de procédure civile, avisons SWISSCAL SA, ayant anciennement son siège c/o Monsieur Jacques DESPRAZ, chemin de la Moette 9, 1257 La Croix-de-Rozon, actuellement sans adresse, que dans son audience du 14 mai 2014, la 10ème chambre du Tribunal de première instance a rendu dans la cause C/953/2013-10 SFC entre NOVASANIT SA et SWISSCAL SA, un jugement dont le dispositif est le suivant :  
LE TRIBUNAL,  
Statuant par voie de procédure sommaire :
  1. Prononce la faillite de SWISSCAL SA ce jour à 14h 15.
  2. Arrête les frais judiciaires à CHF 150.- et les compense avec l'avance effectuée par la partie requérante
  3. Les met à la charge de la partie citée et la condamne à les verser à la partie requérante qui en a fait l'avance.

Pouvoir judiciaire, Tribunal civil  
Tribunal de 1ère instance, chambre des faillites et concordats  
1204 Genève

01548477

